



Collège universitaire interdisciplinaire de médecine intégrative et thérapies complémentaires (CUMIC)

Procès-Verbal de la réunion constitutive du 16 juin 2017 – Paris - CHU Hôtel Dieu

Julien Nizard, Jacques Kopferschmitt

julien.nizard@chu-nantes.fr

Contexte

La configuration actuelle, tant scientifique que sociétale, nous paraît propice à la mise en place d'un collège universitaire de médecine intégrative et médecines complémentaires, qui permettra d'offrir, particulièrement au sujet de leur évaluation et de leur enseignement, une réflexion et des réponses collégiales, interdisciplinaires et universitaires aux pouvoirs publics, aux instances universitaires, aux usagers et patients du système de santé, et aux professionnels de santé ayant recours à ces prises en charge.

La Commission 12 de l'Académie Nationale de Médecine (ANM), dans son rapport de 2013 sur les thérapies complémentaires, a émis en particulier les recommandations suivantes :

- ▶ information sur les thérapies complémentaires au sein de l'enseignement du 2^e cycle des études de médecine, en donnant aux étudiants des éléments de réflexion argumentés sur les résultats, les limites et les dangers des thérapies complémentaires ;
- ▶ recommandations sur la recherche en thérapie complémentaire, notamment pour les approches psychocorporelles, en soulignant les difficultés méthodologiques liées en particulier à la suggestibilité des patients et à la difficulté d'étudier un groupe contrôle.

Le Professeur Daniel Bontoux, Président de la Commission 12, a accepté de participer aux travaux du CUMIC, qui pourraient être encouragés voire relayés par la Commission 12 de l'Académie.

La réforme en cours du 3^e cycle des études de médecine, avec la mise en place dès la rentrée universitaire 2017/2018 des enseignements transversaux de la phase socle du nouvel internat, ainsi qu'à l'horizon 2020 des formations spécialisées transversales (FST), sont l'occasion de réfléchir au contenu des enseignements transversaux en lien avec la prise en charge personnalisée du patient et la médecine intégrative.

Les travaux du Collège se feront sous l'égide de l'APNET (Association Pédagogique Nationale pour l'Enseignement de la Thérapeutique, Collège des Enseignants universitaires de Thérapeutique).

Objectifs

Le collège universitaire de médecine intégrative et thérapies complémentaires a pour vocation la constitution d'un groupe interdisciplinaire d'universitaires, pour répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Promouvoir et encadrer les enseignements et formations universitaires sur l'approche intégrative et personnalisée des patients ainsi que sur les thérapies complémentaires ;
- ▶ Promouvoir, dans le domaine de la santé, la recherche et l'innovation, en termes de soins et de prévention sur la médecine intégrative et les thérapies complémentaires ;
- ▶ Il s'agira notamment d'encourager l'innovation en recherche méthodologique sur ces thématiques, et de développer des études médico-économiques prenant en compte l'efficacité de telles prises en charge, et concourant à la limitation de la iatrogénie et des hospitalisations inutiles qui en découlent ;



- ▶ Être l'interlocuteur des instances universitaires, des pouvoirs publics, des organismes représentatifs des professions de santé et des associations d'usagers et de patients sur ces thématiques ;
- ▶ Mettre en place les bases d'un observatoire des pratiques et des événements indésirables en lien avec les thérapies complémentaires et leur enseignement ;
- ▶ Promouvoir les échanges d'expérience et les recherches au niveau national, et international sur ces thématiques, et promouvoir leur harmonisation européenne.

Membres fondateurs

Coordinateurs, APNET (Collège des enseignants de thérapeutique) :

- ▶ Professeur Julien Nizard (rhumatologue, médecin de la douleur, thérapeute, Président du Collège Français de Médecine Manuelle, Nantes) ;
- ▶ Professeur Jacques Kopferschmitt (médecin interniste, réanimateur, thérapeute, chargé de mission par le doyen et le directeur général de Strasbourg depuis 7 ans sur les thérapies complémentaires).

Membres

- ▶ Professeur Alain Baumelou (néphrologue, Paris VI, responsable du Centre Intégré de Médecine Traditionnelle Chinoise de Paris VI) ;
- ▶ Professeur Fabrice Berna (psychiatre, thérapeute, HDR, Strasbourg) ;
- ▶ Professeur Olivier Bonnot (pédopsychiatre, Nantes) ;
- ▶ Professeur Daniel Bontoux (rhumatologue, Président de la Commission 12 de l'Académie Nationale de Médecine sur les thérapies complémentaires) ;
- ▶ Professeur Régine Brissot (médecine physique et réadaptation, acupuncteur, Rennes) ;
- ▶ Professeur Arnaud Dupeyron (médecine physique et réadaptation, Montpellier) ;
- ▶ Professeur Bruno Falissard (pédopsychiatre, biostatisticien, Paris Sud) ;
- ▶ Professeur Philippe Hartemann (santé publique, Nancy et Haut Conseil de la Santé Publique),
- ▶ Professeur Marie-Eve Isner (médecine physique et réadaptation, Strasbourg) ;
- ▶ Professeur Gisèle Kanny (médecine interne, Nancy) ;
- ▶ Professeur Françoise Laroche (rhumatologue, médecin de la douleur, thérapeute, Paris) ;
- ▶ Professeur Grégory Ninot (santé publique, Montpellier, directeur de la plateforme CEPS, Centre d'Évaluation des Programmes de Prévention en Santé et des interventions non médicamenteuses) ;
- ▶ Professeur Gérard Osterman (thérapeute, hypnothérapeute, Bordeaux) ;
- ▶ Professeur Patrice Queneau (thérapeute, doyen honoraire de la faculté de médecine de Saint-Etienne, coordinateur du groupe de travail « douleurs chroniques rebelles » de l'académie nationale de médecine) ;
- ▶ Docteur Dominique Prat (Maître de Conférences, neurophysiologiste, président du collège des enseignants d'acupuncture) ;
- ▶ Professeur François Paille (médecine interne, thérapeute, Nancy) ;
- ▶ Professeur Lise Rochaix (économiste de la santé, Paris I) ;
- ▶ Professeur Laurence Verneuil (dermatologue, Caen).

Les membres fondateurs proposent d'associer à la réflexion du collège les doyens qui ont fait connaître leur intérêt sur ces thématiques, et particulièrement :

- ▶ Le Professeur Patrick Baqué, Nice ;
- ▶ Le Professeur Christian Berthou, Brest ;
- ▶ Le Professeur Carole Burillon, Lyon ;
- ▶ Le Professeur Jean-Paul Eschard, Reims ;
- ▶ Le Professeur Jean Sibilia, Strasbourg.

D'autres personnalités seront approchées prochainement pour intégrer le collège du fait de leur intérêt et/ou travaux sur le sujet :

- ▶ Docteur Marie Juston-Baqué, Nice ;
- ▶ Professeur Anne Revah-Lévy, directeur de laboratoire à Paris VII ;



- ▶ Monsieur Luigi Flora, représentant des usagers siégeant à la Haute Autorité de Santé ;
- ▶ Un Professeur des Universités-Praticien Hospitalier représentant de la nutrition.

Thérapeutiques non médicamenteuses faisant l'objet d'enseignements universitaires en France

Entrent dans le champ des travaux du collège de médecine intégrative, l'évaluation des disciplines suivantes, habituellement regroupées au sein des thérapies complémentaires et/ou des interventions non médicamenteuses (I.N.M.), et qui sont enseignées en France au sein de Capacités de Médecine, Diplômes Interuniversitaires (DIU) et Diplômes Universitaires (DU).

La liste suivante n'est pas exhaustive :

- ▶ acupuncture et auriculothérapie,
- ▶ hypnose, méditation, relaxation et autres approches psychocorporelles ;
- ▶ médecine manuelle musculo-squelettique et ostéopathique ;
- ▶ thermalisme et climatisme ;
- ▶ musicothérapie ;
- ▶ médecines traditionnelles ;
- ▶ art-thérapie et expression corporelle ;
- ▶ phyto-aromathérapie et homéopathie ;
- ▶ intérêt de l'exercice physique dans la prévention le traitement des pathologies chroniques.

Indications potentielles

Les indications potentielles des thérapies complémentaires et interventions non médicamenteuses, devant faire l'objet d'une évaluation sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- ▶ douleur et soins de support ;
- ▶ santé mentale : anxiété, troubles de l'humeur, troubles du sommeil...
- ▶ nausées et vomissements ;
- ▶ sevrage du tabac et des substances, prise en charge des conduites addictives ;
- ▶ troubles fonctionnels digestifs...

Perspectives pédagogiques et de recherche

Enseignements et formations

En lien avec la conférence des doyens, le collège souhaite promouvoir et encadrer la formation des étudiants en santé sur la médecine intégrative et les thérapies complémentaires.

En formation initiale, en valorisant un curriculum spécifique, au sein des :

- ▶ **1^{er} cycle**, sous la forme d'une **UE spécifique** ou d'une composante de l'UE « Santé, société humanité », abordant la relation thérapeutique et l'intérêt potentiel des thérapies complémentaires pour la prise en charge des patients particulièrement chroniques ;
- ▶ **2^e cycle**, sous la forme notamment d'un **module optionnel** sur la médecine intégrative et les thérapies complémentaires ; mais aussi au sein de l'**UE 10** « médicaments et thérapeutiques non médicamenteuses » ;
- ▶ **3^e cycle**, qui pourrait prendre la forme :
 - d'un **enseignement transversal** au sein de la phase socle comme c'est le cas d'une vingtaine de formations transversales,
 - voire d'une **formation spécialisée transversale (FST)**, à moyen terme sur la médecine intégrative et les thérapies complémentaires, pour les étudiants en phase intermédiaire et de consolidation du nouvel internat.



Réflexion sur la Masterisation des diplômes universitaires sur les thérapies complémentaires

But : promouvoir l'ouverture de ces enseignements à l'international, et l'encadrement de thèses d'université sur ces thématiques.

Des formations universitaires longues et diplômantes sur les thérapies complémentaires constituent en effet une demande forte des étudiants et facultés francophones.

Perspectives de recherche

La promotion de travaux de recherche et de publications de qualité sur la médecine intégrative et les thérapies complémentaires constitue un axe prioritaire du collège. Il s'agit de promouvoir la recherche notamment sur les aspects suivants :

- ▶ à des **méthodologies quantitatives et qualitatives adaptées** à l'évaluation des thérapies complémentaires, en contribuant à l'innovation en recherche méthodologique ;
- ▶ à l'évaluation des **indications cliniques pertinentes** pour chaque thérapeutique ;
- ▶ aux aspects **médico-économiques** relatifs à ces thérapeutiques et à l'efficacité du système de santé ;
- ▶ à la **sécurité de ces pratiques** ;
- ▶ à la **qualité de vie** des patients et de leurs proches (proximologie) ;
- ▶ à la **prévention des risques psychosociaux** chez les professionnels de santé prenant en charge des pathologies chroniques évolutives.

Dates des prochaines réunions

- ▶ Conférence téléphonique vendredi 29 septembre de 13 h à 14 h 30.
- ▶ Réunion physique des membres du Collège, le vendredi 8 décembre 2017 de 14 h à 17 h, C.H.U. Hôtel Dieu Paris. La salle sera précisée ultérieurement.

Dans l'intervalle, les membres fondateurs du Collège pourront solliciter toute personnalité leur paraissant compétente pour intégrer et participer aux travaux du collège.